



Règlements techniques saison 2022

Cette version du livre de règlements techniques remplace toute autre version et ses amendements.

Dorénavant, tous les changements ou amendements à ce livre des règlements devront être acceptés par les élus de l'APSSQ (Association des Pilotes Super Sportsman Québec) qui a comme but de servir les pilotes et/ou propriétaire d'une voiture Sportsman Québec et Sportsman Montréal.

Pour toute question

Contactez : André Poulin au 581-998-7388

TABLE DES MATIÈRES

1	INSPECTION TECHNIQUE.....	4
1.1	DÉROULEMENT DE L'INSPECTION TECHNIQUE.....	4
2	RÈGLEMENTS TECHNIQUES.....	6
2.2	LES ACCESSOIRES ET LA SÉCURITÉ.....	7
2.3	RADIOS/ÉMETTEURS.....	8
2.4	TRANSPONDEURS.....	9
2.5	CARROSSERIE.....	9
2.6	CAPOT.....	10
2.7	VITRES.....	10
2.8	AILERON.....	11
2.9	AILES AVANT.....	11
2.10	MIROIRS.....	11
2.11	PARE-CHOCS.....	11
2.12	CHÂSSIS ET CAGE.....	12
2.13	TÔLAGE INTÉRIEUR.....	14
2.14	SUSPENSION AVANT.....	14
2.15	DIRECTION.....	19
2.16	SUSPENSION ARRIÈRE.....	20
2.17	DIFFÉRENTIEL 3 (TROIS) POINTS (OPTIONNEL).....	21
2.18	DIFFÉRENTIELS ET ESSIEUX GM.....	23
2.19	DIFFÉRENTIEL, SUSPENSION ET ESSEIUX FORD 9 POUCES.....	24
2.20	RATIO DE GEAR.....	24
2.21	LONGUEUR/ LARGEUR/ HAUTEUR/ POIDS.....	25
2.22	ROUES.....	27
2.23	PNEUS.....	28
2.24	RADIATEUR.....	28
2.25	REFROIDISSEUR D'HUILE.....	29
2.26	POMPE À L'EAU.....	29
2.27	POMPE SERVO DIRECTION.....	29
2.28	RÉSERVOIR D'ESSENCE ET ESSENCE.....	30

2.29	SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT (EXHAUST)	30
2.30	CARBURATEUR	31
2.31	INTAKE	32
2.32	ALLUMAGE ET ALIMENTATION ÉLECTRIQUE	32
2.33	BOÎTE À L'AIR	33
2.34	DAMPER.....	33
2.35	TRANSMISSION.....	33
2.36	VOLANT (FLYWHEEL).....	34
2.37	CLUTCH.....	34
2.38	FREINS.....	34
2.39	MOTEUR	35

1 INSPECTION TECHNIQUE

1.1 DÉROULEMENT DE L'INSPECTION TECHNIQUE

1.1.1 Les officiels sont autorisés en tout temps à procéder à l'inspection totale ou partielle d'un ou de plusieurs véhicules peu importe le classement de cette dernière. **Toutes demandes d'un officiel de retirer une pièce complètement de la voiture (carrosserie ou pièce mécanique) devront être fait et réalisées à 100%**

1.1.2 Des vérifications visuelles, suivant une procédure établie à l'avance, seront faites régulièrement au début de chaque programme ainsi qu'à la fin de chaque épreuve, avec l'équipement technique approprié dont les officiels disposent. Aucune voiture ne pourra s'engager sur la piste sans avoir été vérifiée par les officiels, spécialement suite à un sérieux accident en course. Un délai d'une semaine pourra être accordé à une équipe pour corriger certaines anomalies mineures. Cependant, dans le cas d'un risque à la sécurité, la voiture sera refusée sur-le-champ.

1.1.3 La lecture de poids sur les balances des autodromes visitées ou celles de la Série est officielle et aucun protêt ne sera accepté sur cet équipement. Si la voiture ne passe pas pour le poids, elle sera reculée et testé à une 2e reprise.

1.1.4 La lecture des hauteurs de la voiture devra être prisent à la même place au début jusqu'à la fin du même programme. Si la voiture ne passe pas la hauteur minimale, le Directeur technique, s'assurera qu'il y a 15 livres d'air dans chaque pneu de gauche et 24 livres d'air dans chaque pneu de droite. Aucune livre d'air ne pourra être retirée d'un des 4 pneus pendant l'inspection. Ensuite, l'inspecteur technique reprendra la lecture de la hauteur du châssis.

- 1.1.5 Toute infraction au poids minimum, à la répartition du poids ou le non-respect de la hauteur entraînera un repositionnement à la dernière position de la course. Lors d'une course de la qualification ou d'une finale B, le pilote sera crédité de la dernière place du peloton. Si le nombre de participant en finale le permet, il pourra y participer. Lors d'une finale, le pilote sera classé dernier et accumulera les points et la bourse de la dernière position.
- 1.1.6 En tout temps, la Série peut faire saisir et vérifier le moteur d'une voiture sur le dynamomètre et à celui de son choix. La facture sera au frais de la Série si le moteur est légal mais au frais du pilote si le moteur n'est pas légal excluant les protêts.
- 1.1.7 Toute infraction autre que celles décrites à la section 2.21 entraînera une disqualification immédiate du programme en cours. Lors d'un programme en plusieurs étapes, il ne sera pas possible pour cette voiture ou pilote d'y participer.
- 1.1.8 Tout compétiteur refusant de se soumettre à une inspection sera disqualifié sans point ni bourse pour le programme en entier. De plus, il sera suspendu pour le reste de la saison en cours à compter de la date du refus et perdra tous les points accumulés et le fond de points lors de cette saison.

Lors de l'année suivant la suspension, la Série exigera une caution de 1000\$ en argent pour la durée de la saison en cours. Cette somme leur sera remboursée à la fin du dernier programme s'il a respecté les conditions exigées seulement

- 1.1.9 Aucune Boissons alcoolisées, drogues ne seront permises dans le carré réservé à l'inspection technique des voitures pour tous les membres d'une équipe ou le pilote tant et aussi longtemps que la voiture sera dans ce dit : « CARRÉ D'INSPECTION ».
- Une équipe fautive sera reléguée à la dernière place de la finale avec les points du dernier et sans bourse. (Aucun avertissement ne sera donné avant de sévir)

2 RÈGLEMENTS TECHNIQUES

2.1.1 LETTRAGE ET NUMÉROS

2.1.2 Le haut du pare-brise avant et arrière et les 2 ailes avant doivent être disponibles pour les commanditaires de la Série. Le plan fourni par la Série pour les ailes avant devra être respecté pendant toute la saison. Toute infraction à ce sujet entraînera la perte de tous les bonis gagnés lors de l'événement. S'il y a récurrence, durant la saison, le pilote ne sera plus éligible pour gagner tout boni offert par un ou des commanditaires de la Série.

2.1.3 Tout nouveau pilote devra faire une demande pour réserver son numéro à la Série. Les numéros sont attribués par la Série seulement. Un pilote devra avoir participé à au moins une course l'année précédente pour garder son droit acquis sur son numéro. Tout numéro non-actif pendant une saison redevient libre et sera accordé au premier pilote à en faire la demande.

Si 2 numéros sont pareils entre les voitures Sportsman Québec et Sportsman Montréal. Les 2 pilotes devront mettre la première lettre du nom de famille avec leur numéro respectif si les 2 paient une inscription annuelle. Sinon, celui qui sera inscrit à la course devra ajouter la lettre sur son numéro et le pilote inscrit pour la saison aura juste le chiffre.

2.1.4 Le numéro dans les portes et sur la toiture est unique. Le numéro dans les portes doit avoir un minimum de 18 pouces de haut par 3 pouces d'épaisseur. Sur le toit de la voiture, le numéro devra être d'un minimum de 20 pouces de haut par 3 pouces d'épaisseur avec la base du numéro du côté des estrades. Il est permis de mettre votre numéro sur les ailes arrière en respectant les grandeurs demandées.

2.1.5 Un numéro d'une hauteur de 6 pouces devra être installé dans le pare-brise avant côté droit sous la bande de vitre du commanditaire principal de la Série.

- 2.1.6 Il est interdit d'ajouter un commanditaire couvrant tout le pare-brise arrière de la voiture. Il sera permis d'avoir une bande de vitre de 6 pouces seulement dans le haut ou dans le bas de la vitre arrière.
- 2.1.7 L'esthétique de votre voiture doit être de qualité en tout temps pour le respect des commanditaires. Une voiture dont l'esthétique est négligée pourrait se voir refuser la participation à un programme.

2.2 LES ACCESSOIRES ET LA SÉCURITÉ

- 2.2.1 Un seul miroir intérieur, centré en haut du pare-brise est accepté. Un petit miroir intérieur côté gauche sera accepté. Aucun miroir extérieur ne sera permis.
- 2.2.2 Une ceinture 5 points et plus approuvés SFI 16.5 ou FIA est OBLIGATOIRE. La date d'expiration maximum acceptée est de 5 ans. Les dates doivent être indiquées sur la ceinture.
- 2.2.3 Un siège en aluminium de course approuvé SFI 39.1 est OBLIGATOIRE. Le siège doit être bien fixé dans la voiture et non seulement dans la tôle. Il est important de ne pas mettre aucune vis dans le milieu du dos. Il doit y avoir plus d'une vis dans le siège pour bien le fixer.
- 2.2.4 Un casque approuvé SNELL SA ou FIA est OBLIGATOIRE. Seules les normes SA 2015 et plus sont acceptés. (Valide durant 10 ans)
- 2.2.5 Un habit anti-feu est OBLIGATOIRE SFI 3.2A-3 ou FIA. Aucun sous-vêtement en polyester ou n'ayant pas la protection anti-feu ne sera permis. L'habit sera vérifié et doit être approuvé par un officiel de la Série.
- 2.2.6 Des gants en NOMEX de pilote et des souliers de courses sont OBLIGATOIRES et ne doivent pas être percés. Les gants doivent être approuvés SFI 3.3-5 ou FIA. Les gants et les souliers seront vérifiés et doivent être approuvés par un officiel de la Série.

- 2.2.7 Un filet protecteur est OBLIGATOIRE dans la porte du pilote. Il doit être approuvé SFI 21.1 ou FIA. Les dates doivent être indiquées sur le filet. (Valide durant 10 ans)
- 2.2.8 Il est OBLIGATOIRE d'avoir un minimum de 2 anneaux de sécurité autour de l'arbre de la transmission.
- 2.2.9 Un extincteur de type ABC 2.5 livres est OBLIGATOIRE dans la voiture. Il doit être installé sur une plaque de métal et son support doit être en métal. Il doit être accessible par le pilote. Extincteur avec distribution automatique (5 livres) avec trois buses est fortement recommandé.
- 2.2.10 Il est OBLIGATOIRE pour tout pilote dans la Série d'utiliser un HANS DEVICE ou équivalent approuvé par SFI ou FIA. (Valide durant 10 ans ou vérification à la suite d'un accident majeur)
- 2.2.11 Avoir 2 interrupteurs (kill switch), un à l'intérieur de l'habitacle central, prêt du levier de vitesse et un à l'extérieur côté gauche arrière OBLIGATOIRE et fonctionnels.
- 2.2.12 Il est obligatoire d'avoir un dispositif anti-retour d'essence fonctionnel.

2.3 RADIOS/ÉMETTEURS

Raceceiver obligatoire soit pour le pilote ou le spotter. Communication radio avec l'équipe permise. Le spotter n'est pas obligatoire par contre si l'équipe en a un, il devra être positionné à l'endroit désigné.

Le casque de spotter devra avoir le numéro de la voiture sur les 2 cotés obligatoirement.

Un cours sera obligatoire pour tous les spotters ayant moins de 3 ans d'expérience.

2.4 TRANSPONDEURS

Le transpondeur sera obligatoirement à 20 pouces derrière le tube du housing côté passager sur le longeron extérieur de la voiture.

Achat de support du transpondeur : 25\$

Location de transpondeur de la Série 30\$.

2.5 CARROSSERIE

2.5.1 Types de carrosserie

Les seules carrosseries acceptées sont les carrosseries de fabricants reconnus.

Les carrosseries acceptées sont :

- AR Bodie NGB ou AR Bodie LMSC Gen 1 et 6
- Five Star LMSC Gen 1 et 6 ou Five Star S2
- Morin Camaro
- Five Star ABC Late model ou Five Star ABC Nextgen body
- AR Bodies LMS ou ABC Muscle Car

****Une clause grand-père est accepté pour la voiture #14 Tommy Larouche ET #24 Christian Beaulieu sa carrosserie à des pièces provenant de vieille carrosserie 2005 et moins.

2.5.2 Les carrosseries doivent être template avec les pièces du modèle original du fabricant de carrosserie choisi.

2.5.3 Aucune modification de géométrie de la carrosserie, aucun trou ou modification pour changer l'aérodynamisme.0

2.5.4 Il est interdit de mélanger différents types de carrosserie sur le même véhicule à l'exception du capot.

2.6 CAPOT

- 2.6.1 Le capot doit avoir ses charnières sécuritaires à l'arrière et un minimum de trois (3) hood pins à l'avant du capot.
- 2.6.2 Il est permis de découper une ouverture de 4" par 20 pouces de large à l'extrémité de capot près du pare-brise pour l'installation de bol à air.
- 2.6.3 Pour les capots avec un scoop, le règlement d'ouverture de 4 X 20 pouces doit être respecté.
- 2.6.4 Aucune autre modification ou découpage n'est acceptée.

2.7 VITRES

- 2.7.1 Vitres en lexan obligatoires.
- 2.7.2 Pas de pare-brise teinté.
- 2.7.3 Aucune vitre latérale côté droit.
- 2.7.4 Petites vitres de coins avant permises.
- 2.7.5 La petite vitre côté gauche de la voiture dans la porte du pilote devra respecter. La norme suivante : moins de 13 pouces de la pointe du V vers le longeron de la porte et doit être coupée à 90 degrés de haut en bas. Pour toutes les carrosseries utilisées dans la Série.
- 2.7.6 Il est obligatoire d'avoir 3 renforts verticales dans la vitre avant et 2 renforts verticale dans la vitre arrière minimum.

2.8 AILERON

2.8.1 L'aileron arrière doit mesurer MAXIMUM de 6.5" de hauteur et ne pas dépasser la largeur du véhicule.

2.8.2 Inclinaison de MAXIMUM de 90 degrés par rapport au sol.

2.8.3 L'aileron doit être installé à l'extrémité arrière de la carrosserie (plus ou moins 1").

2.8.4 Pas de pièces latérales, pas de lèvres ou de plis dans la partie supérieure du déflecteur

2.8.5 L'aileron doit être monté au centre du couvert du pare-chocs arrière

2.8.6 Une séparation au centre de ½ pouce est obligatoire de haut en bas

2.9 AILES AVANT

2.9.1 Les ailes avant de 10 pouces sont interdites dans la Série

2.10 MIROIRS

2.10.1 Un seul miroir intérieur centré en haut du pare-brise est accepté. Miroir intérieur côté gauche accepté seulement.

2.11 PARE-CHOCS

2.11.1 Les pare-chocs avant et arrière doivent être fabriqués avec des barres en acier de minimum 1" 1/4 x .065" et maximum 1 3/4" x .120". Il est interdit d'utiliser des renforts de BUMPER avant et arrière en aluminium sur votre voiture.

2.12 CHÂSSIS ET CAGE

Sportsman Québec

- 2.12.1 Certaines voitures construites avant 2011 pourraient être acceptées dans la Série sans respecter une ou des normes de la présente section. (Châssis et cage). Le président de la Série ou le directeur technique a le choix d'autoriser par écrit les différences de construction des voitures construites dans les années antérieures. (Clause grand-père) La voiture acceptée par la clause grand-père devra satisfaire au livre des règlements techniques en tous points au niveau mécanique. Aucun frame métrique ne sera accepté.
- 2.12.2 La section avant doit être d'origine GM jusqu'au mur à feu avec la boîte de direction d'origine, à son emplacement d'origine. En alternative, il est permis d'utiliser la section avant (unit) tubulaire de Série Sportsman Québec (#SSQ-2014) de fabrication Port City. Toute construction neuve devra être munie du unit tubulaire de Série Sportsman Québec (#SSQ-2014). Le matériel utilisé pour la cage de protection doit être en tube d'acier 1 pouce $\frac{3}{4}$ et d'une épaisseur minimale de 0,090 sans exception pour tout le périmètre central de la voiture. Aucun Chromoly.

Sportsman Montréal

- 2.12.3 Châssis de type "G" métrique fabriqué par General Motors sans aucune modification. Il est permis d'installer un renforcement au châssis et à ses composantes tel le cross-member ou autres. Il est également permis de remplacer la partie arrière à partir du plus haut point du pont arrière du châssis métrique original par du métal tubulaire d'épaisseur équivalente au châssis d'origine.

2.12.4 Châssis tubulaire TOUTES Nouvelles voitures construites à partir de 2021, devront être des châssis Vaillant Autosport homologués. Châssis: #VAS200001, Cage: #VAS21001

Les châssis fabriqués par Morin Performance avant 2021 sont les seuls châssis tubulaires à être acceptés. Il est permis d'installer un «clip» avant et/ou arrière Vaillant Autosport sur un châssis original GM métrique. Aucune modification acceptée sur le châssis tubulaire et les «clips » tubulaires avant et arrière.

2.12.5 Le unit tubulaire sera vendu à tous les constructeurs par Les Entreprises Mickael Lavoie qui est notre dépositaire au Québec.

Le reste du châssis jusqu'à l'arrière pourra être tubulaire. Aucun châssis straight rail ou offset ne sera accepté.

2.12.6 La cage devra avoir un minimum de 4 points d'encrages symétriques au châssis et une hauteur minimale de 40 pouces ½ à partir du dessous du châssis. 1 pouce plus bas sera alloué pour la partie supérieure du pare-brise.

2.12.7 Quatre (4) barres de protection courbée sont requises dans la porte du conducteur à une hauteur minimale de 22 pouces ½ du dessous du châssis. Trois (3) barre ou un X est OBLIGATOIRE dans la porte du passager.

2.12.8 Aucune pièce du châssis ou de la cage ne devra être percée ou altérée pour en réduire le poids.

2.12.9 Toute voiture construite après la saison 2010 devra respecter ou excéder les devis de construction de la cage ou du châssis selon la réglementation Sportsman Québec ou ACT LMS à partir du mur à feu (FIRE WALL) jusqu'à l'arrière de la voiture.

2.13 TÔLAGE INTÉRIEUR

2.13.1 Les tôles intérieures doivent avoir un minimum de 0.036 et 20 gauges.
OBLIGATOIRE.

La boîte à pied doit être en acier pour les Sportsman Québec. Pour les Sportsman Montréal, toutes les tôles intérieures de la cage protectrices doivent être en acier.

2.13.2 Les tôles intérieures doivent être complètement fermées dans tout le compartiment de la cage centrale. Aucune fente ni ouverture ne sera accepter.

2.14 SUSPENSION AVANT

2.14.1 Table du haut : du manufacturier GM ou indépendant ou toutes autres tables de même configuration en acier avec pivot en acier ou en aluminium. Aucune table du haut: Low-friction montée sur bearing.

Longueur acceptée de la table à gauche : entre 8.5 et 11 pouces selon le modèle du fabricant. Tolérance ¼ de pouce pour compenser l'angle.

Longueur à droite de la table : entre 8.5 et 10 ¼ pouces selon le modèle du fabricant. Tolérance ¼ de pouce pour compenser l'angle.

Le balljoint peut être décentré sur la table du haut avoir une inclinaison jusqu'à 30 degrés maximum.

2.14.2 **Points d'attache du haut : peuvent être relocalisés et devront conserver la méthode d'ajustement avec des cales d'épaisseur. Aucune cale soudée sur les tables.**

2.14.3 Table du bas : Chevrolet et Ford, mais originale du fabricant. Les points d'attaches doivent demeurer d'origine et ils devront être de même longueur des deux côtés. Bushing sur bearing non accepté. Bushing de table avec monoball permise.

Pour Sportsman Montréal, les tables du bas Johnson's JCI-09-02-002 (Left ou Right) de remplacement sont acceptées.

2.14.4 Ball joint d'origine GM ou similaire, ULTRA low friction, HOWE low friction sont acceptés. Ball joint low friction avec pins remplaçables et ajustables permis.

Ball joint type Monoball ajustable interdit. (Voir Photo)



2.14.5 Barre stabilisatrice d'origine (Camaro par exemple) ou barre de manufacturier indépendant (de course). La dimension devra être entre 7/8 de pouce à 1 pouce 5/8 maximum. Le poids de la barre stabilisatrice devra avoir un minimum de 15lbs Ajustement au châssis seulement. La barre pourra être au-dessus ou en-dessous de la table du bas.

2.14.6 Les spindles ou pivots de roue d'origine peuvent être changés pour des plus solides du même manufacturier GM et doivent avoir les mêmes mesures des 2 côtés. Aucune coupure ou soudure ne sera tolérée par mesure de sécurité.

2.14.7 Ressorts : diamètre minimal de 5 pouces et à leur place d'origine. Aucun spring rubber dans le spring. La Série se réserve le droit d'acheter un ou des ressorts aux coûts de 200\$ si elle a un doute suffisant que le ressort pourrait excéder ce coût à l'achat.

2.14.8 Aucun bump stop ou bump spring ou chaîne ne seront tolérés sur les tables ou toute autre système de retenu de suspension. (Exemple : coil binding, etc.)

2.14.9 Vis d'ajustements (Jack Screw) : vis d'ajustement en acier sont acceptées.

2.14.10 Amortisseurs avant et arrières : En acier, dans les marques et séries suivantes : Pro WB ou AFCO Série 1200 FB. Aucun amortisseur ajustable accepté. La Série AFCO 14 est acceptée en surplus des modèles existants. Les amortisseurs AFCO Série #10 sont acceptés dans la Série.

Les mesures d'amortisseurs devront être entre ces deux mesures, et ce, le pilote dans le véhicule. Mesure :

Pour AMORTISSEUR 9" : entre 17 1/2" et 21 1/2" ou Pour AMORTISSEUR 7" : entre 15" et 18"

Sera mesurés comme suit :



Ajout : Amortisseurs Koni et QA1 série #63 seulement

AMORTISSEURS KONI

Numéro de modèle KONI :

KON30-7436

KON30-9325

KON30-7499

KON30-9436

KON30-7325

KON30-7647

1. Aucun amortisseur de 9 pouces approuvé par KONI ne sera autorisé à l'avant des voitures. Approuvé. Les amortisseurs KONI sont obligatoires 7" à l'avant et 9" à l'arrière UNIQUEMENT.
2. Un amortisseur de 7 pouces à la hauteur de course approuvée maintiendra une compression maximale de 3,5 pouces (il y aura un écart raisonnable pour ne pas dépasser 0,5 pouces à la discrétion de l'inspecteur technique).
3. Un amortisseur de 9 pouces à la hauteur de course approuvée maintiendra un maximum de 4,5 pouces (il sera un écart raisonnable ne dépassant pas 1 pouce qui sera à la discrétion de l'inspecteur technique).• Les butées de choc fournies avec l'emballage KONI ne seront PAS autorisées pour une utilisation sur toute voiture de la Série sportsman TEC.

Amortisseurs QA1 Série #63

Numéro de modèle QA1 :

6375-400

6394

6375-500

6394-6

6375-650

6395-3

6375-850

1. Aucun amortisseur de 9 pouces approuvé par QA1 ne sera autorisé à l'avant des voitures. Les amortisseurs QA1 sont obligatoires 7" à l'avant et 9" à l'arrière UNIQUEMENT.

2. Un amortisseur de 7 pouces à la hauteur de course approuvée maintiendra une compression maximale de 3,5 pouces (il y aura un écart raisonnable pour ne pas dépasser 0,5 pouces à la discrétion de l'inspecteur technique).

3. Un amortisseur de 9 pouces à la hauteur de course approuvée maintiendra un maximum de 4,5 pouces (il sera un écart raisonnable ne dépassant pas 1 "qui sera à la seule discrétion de l'inspecteur technique).

• TOUTES les mesures pour KONI / QA1 seront effectuées avec le conducteur dans le siège du conducteur.

• Seuls les numéros de pièces KONI / QA1 en plus des Pro WB ou AFCO Série 1200FB, Série #10 et Série #14 répertoriés sont approuvés pour la compétition en Série Sportsman Tec.

• AUCUN changement ou altération de l'amortisseur KONI / QA1 de quelque manière que ce soit.

• Les amortisseurs KONI / QA1 NE DOIVENT PAS être peints et les numéros de modèle doivent être entièrement lisibles.

• Tous les amortisseurs des marques acceptés dans le livre des règlements 2022 peuvent être mélangés et assortis sur la voiture.

2.14.11 Les points d'attaches du haut pour les amortisseurs avant pourront être baissés ou montés avec un support fixe avec barrure. Les amortisseurs pourront être localisés, soit à l'intérieur des tables ou à l'extérieur des tables.

2.14.12 Aucune méthode de restriction ne sera permise pour bloquer le mouvement des tables avant.

2.15 DIRECTION

2.15.1 Les ties rods de conduite manufacturière pourront être changées par des rods end 5/8 intérieur et extérieur de type avionique

2.15.2 Pitman arms ou idle arm sans aucune coupure ou soudure ne seront tolérés. Il peut être sluté sur le boltage.

2.15.3 Boîte de direction : Un pourcentage maximum d'angle sera permis pour la boîte de direction (pied de Steering) Un ratio maximum 12 en 1 et plus est accepté pour les Sportsman Québec.

Sportsman Montréal : Steering box en acier ratio libre au choix.

Dans les deux cas, aucune crémaillère n'est permise.

2.15.4 La centerlink Allstar #56331 ou Howe # SKV 23396 ajustable est permise pour les Sportsman Québec.

Sportsman Montréal, centerlink libre au choix.

2.16 SUSPENSION ARRIÈRE

2.16.1 Lame en acier, multiple ou mono ajustable avec une vis maximum en avant ou en arrière. Au choix du pilote.

2.16.2 Ressort : minimum de 5 pouces de diamètre.

2.16.3 Aucune combinaison lame/ressort permis.

2.16.4 Les ressorts doivent être à leur place d'origine, soit au-dessus du différentiel. 2 vis d'ajustements en acier sont acceptées.

2.16.5 Les cales (SHIMS) sont acceptées.

2.16.6 Les barres PANHARD sont acceptées seulement pour la suspension 3 points.

2.16.7 Lames : Étrier (SHACKLE) avec glissoir accepté.

2.16.8 Lames : l'ajusteur d'empattement ALLSTAR #AL 56136 et #AL 56138. Le centre des lames sur le pont arrière aura une largeur de 45 pouces centre en centre avec une tolérance de plus ou moins 3 pouces.

2.16.9 Les points d'attaches du haut ou châssis et du bas pourront être baissés ou montés. Les 4 points d'attaches au différentiel devront rester à leur place d'origine.

2.16.10 Les bras avec rod-end sont acceptés.

2.16.11 L'attache supérieure des amortisseurs pourra être ajustable.

- 2.16.12 La longueur pour les bras du haut aura un maximum de 18 pouces de centre en centre de la rotule et les bras du bas auront un maximum de 27 pouces du point d'attache de centre en centre de la rotule. La largeur des bras du bas fixés au différentiel aura 46 pouces ½ centre en centre. Les bras du centre du différentiel entre les attaches centre en centre de la rod-end auront 12 pouces avec une tolérance de plus moins un pouce par côté. Les 4 points d'attaches sur le différentiel doivent rester symétriques. La largeur des bras du haut sur le châssis devra être entre 26 et 34 pouces. La largeur des bras du bas sur le châssis devra être entre 28 et 46 pouces ½.
- 2.16.13 L'option Quick change est offerte seulement aux voitures à lame ou au 3 points.
- 2.16.14 Il est permis de mettre un seul spring rubber par côté arrière en tout temps. Il est interdit d'avoir un ou des spring rubber en qualifications et en course à l'avant.

2.17 DIFFÉRENTIEL 3 (TROIS) POINTS (OPTIONNEL)

Seulement le différentiel QUICK CHANGE WINTERS # 5063-63C (pour 63 pouces de largeur) ou le différentiel QUICK CHANGE WINTERS # 5063-65C (pour 65 pouces de largeur est accepté)

Les hubs disques WINTERS 2255C-P ou 2255C Shaft no : option #8270 ou #9120 de (WINTERS QUICK CHANGE) ou PEMRACING .COM GNHUB50NSKIT ou **TITAN #185REHUB50** sont permis en équivalence.

Aucun shaft gundrill ni allégie ne sera accepté.

(AJOUT) LE ROTOR RESTE LE MÊME 2394GM.

AXEL POUR LE 63 POUCES : 5067-32.500 (32 1/2)

AXEL POUR LE 65 POUCES : 5067-32.500 (33 1/2)

OU

Quick change TIGER # : TG-M2000S

Tube : 2.5 POUCES

TIG-2930-23 POUR LE 63 POUCES

TIG-2930-24 POUR LE 65 POUCES

2.17.1 Seulement le spool en aluminium no : option 8115 de (WINTERS QUICK CHANGE) sera accepté.

2.17.2 La Panhard bar 34 pouces de longueur maximum, installés seulement à l'avant du différentiel, fixée au braquet. Attache de Panhard bar 7-3/4 no : ALL 60180 (ALLSTAR PERFORMANCE) sans droit de mettre aucune cale intérieure a une hauteur minimum de 13 pouces ou maximum 14 pouces du sol et parallèle au différentiel, ainsi que centré avec le châssis. La distance à gauche et à droite entre le tube du différentiel et la Panhard ne pourra pas avoir plus de 1/2 de différence maximum. Aucune J-Bar n'est acceptée.

2.17.3 Les deux bras du bas doivent être fixés au braquet (trailing arm) no : ALL 60134 (ALLSTAR PERFORMANCE) et avoir un minimum de 25 pouces avec rod end bolt à bolt et un maximum de mesurer 29 pouces 1/2 avec rod end bolt à bolt. Les 2 bras se doivent d'avoir la même longueur. Aucune tolérance ne sera acceptée.

2.17.4 Le bras du haut (troisième point) doit mesurer 26 pouces et demi (1/2) maximum de long et fixé au braquet quick change en acier avec 3 trous no : ALL 60150 (ALLSTAR PERFORMANCE). Méthode de mesure : De centre en centre des bolts.

2.17.5 Les étriers (galipers) devront être fixés sur le braquet no : ALL 42103 (ALLSTAR PERFORMANCE).

2.17.6 Tous les bras de suspension devront avoir 3/4 de pouce épaisseur intérieur.

2.17.7 Aucune autre pièce ne sera acceptée. Ex. : (ABSORBER SHOCK ANTI SWING etc.)

2.17.8 La Série suggère fortement le couvert Winters performance #8225.

2.17.9 TOUTES LES GEARS DE RATION DEVRONT PROVENIR DE (SCS GEARBOX SPORTSMAN SERIES QUICK CHANGE). Aucune modification ne sera tolérée.

2.17.10 Il est permis de mettre un quick change sur une voiture à lame en respectant les numéros de pièces en vigueur.

2.17.11 Aucun camber ne sera permis sur les roues arrière. Aucun camber kit ne sera toléré.

2.18 DIFFÉRENTIELS ET ESSIEUX GM

2.18.1 Seul le différentiel GM est permise. Pour le carrier : open, soudé, mini-spool ou spool seulement. Aucun carrier à clutch ratchet, posi-traction ou autre de ce genre. Toutes les pièces devront être en acier seulement.

Monté Carlo ou Chevelle de 1973 à 1977, Caprice ou Impala de 1992 à 1995, Camion Chevrolet 1500 (2WD) de 1988 à 1998 (Avec plate de remplacement pour braquet)

2.18.2 Les essieux GM ou de marque SUPERIOR product # PA 5740 sont les seuls permis dans la Série. Pour remplacer les essieux superior qui sont maintenant discontinués, nous utiliserons la marque DORMAN (essieux de remplacement GM). Aucune modification ou «Gun drillage» n'est accepté.

2.18.3 Pour les Sportsman Québec : Il est maintenant permis de remplacer le Housing Gm par un quick change ou par un Ford 9 pouces avec des attaches 3 points au frame en respectant les normes du règlement 2.17 entre les numéros 2.17.1 à 2.17.11.

2.19 DIFFÉRENTIEL, SUSPENSION ET ESSEIUX FORD 9 POUCES **Sportsman Montréal**

Seul les différentiels Ford 9 pouces sont acceptés.

Spool en acier seulement, aucun Détroit locker, gold trac, posi trac ou autres permis.

Essieux en acier seulement. Aucun de camber permis.

Les attaches du différentiel libre. Bras du bas et du haut ajustable.

Aucun aluminium ou titanium permis.

Aucun essieu gundrill accepté.

Attache 4 points entre le frame et le Ford 9 pouces

2.20 RATIO DE GEAR

1-Housing GM avec moteur 353

Pour Montmagny et St-Félicien : 4.88

Pour Vallée Jonction: 5.13

Aucune modification ne sera tolérée.

2-Quick change 3 points avec moteur 353

TOUTES LES GEARS DE RATIO DEVRONT PROVENIR DE (SCS GEARBOX SPORTSMAN SERIES QUICK CHANGE). Aucune modification ne sera tolérée.

Pour MONTMAGNY, ST-FÉLICIEN ratio 4.86

Pour CHAUDIÈRE ratio 5.12

3-Ford 9 pouces avec moteur 353 Sportsman Québec

Pour Montmagny, St-Félicien : 4.86

Pour Chaudière : 5.14

Aucune modification de Gear acceptée, les gears doivent rester d'origine du fabricant.

4-Quick change 3 points avec moteur 602 ou 353 modifié Sportsman QC

TOUTES LES GEARS DE RATIO DEVRONT PROVENIR DE (SCS GEARBOX SPORTSMAN SERIES QUICK CHANGE). Aucune modification ne sera tolérée.

Pour MONTMAGNY, ST-FÉLICIEN ratio 5.12

Pour CHAUDIÈRE ratio 5.55

5-Ford 9 pouces avec moteur 602 Crate Spec GM pour Sportsman Montréal ou Québec

Pour Montmagny, St-Félicien : 5.13

Pour Chaudière : 5.46

Aucune modification de Gear acceptée, les gears doivent rester d'origine du fabricant.

2.21 LONGUEUR/ LARGEUR/ HAUTEUR/ POIDS

2.21.1 HAUTEUR :

Le châssis et la carrosserie de toute voiture Sportsman QUÉBEC doivent être à 4 pouces minimum du sol et cela partout sous la voiture avec le pilote dans le siège.

Le toit doit être à 47 pouces minimum mesurés à 10 pouces du pare-brise.

Le châssis et la carrosserie de toute voiture Sportsman MONTRÉAL doivent être à 5 pouces minimum du sol et cela partout sous la voiture avec le pilote dans le siège. La carrosserie doit être à minimum 4'' du sol (bavette à 3" du sol minimum.

Le toit doit être à 48'' minimum du sol à 10'' du haut du pare-brise.

LARGEUR :

SPORTSMAN MONTRÉAL : 72'' MAXIMUM mesuré sur la lèvre de la roue à la hauteur du centre du moyeu.

SPORTSMAN QUÉBEC : 74'' MAXIMUM mesuré sur la lèvre de la roue à la hauteur du centre du moyeu.

2.21.2 EMPATTEMENT :

105 pouces minimum pour Sportsman QUÉBEC.

107 pouces minimum pour Sportsman MONTRÉAL.

2.21.3 POIDS :

MOTEUR GM #12681429 (PETIT MOTEUR) : Poids minimum de départ est de 3000 livres avec le pilote dans la voiture avant course.

MOTEUR SPEC 602 : Poids minimum de départ est de 3100 livres avec le pilote dans la voiture avant course.

2.21.4 En qualification et lors de temps chronométrés, aucune allocation de poids n'est allouée.

En finale, une allocation de poids pour la consommation de l'essence sera accordée : ½ livre au tour selon le nombre de tour prévu pour la finale.

Aucune autre allocation de poids ne sera allouée sauf s'il y a des pièces de carrosserie manquantes suite à un accident.

Aucun tungsten, titane, chromoly ou autres alliages n'est permis sur la voiture

Le pourcentage maximum de poids à l'intérieur sera de 57 % pour le Sportsman Montréal et 56% pour le Sportsman Québec. Aucune tolérance ne sera acceptée.

Crevaillon: 15 livres minimum à l'intérieur et 24 livres minimum à l'extérieur seront acceptés pour les pneus HOOSIER sur tout type de voiture.

2.21.5 PESÉES :

Tous les plombs devront être peints en blanc, y inscrire le numéro de la voiture et être solidement fixés au châssis. Aucun plomb ne sera permis à l'intérieur de l'habitacle. Plomb, acier ou acier doux peint peut être utilisé.

Aucune pesée en avant du moteur ou en arrière du réservoir à essence n'est acceptée.

2.22 ROUES

2.22.1 Roue en acier 15 pouces par 8 pouces.

2.22.2 Roues avant du même (Offset).

2.22.3 Les 2 roues arrière devront avoir le même Offset.

Espacement de roue (Cales) accepté. Maximum 1/2 pouce de différence entre la droite et la gauche.

2.22.4 Boulons de roue : en acier et 5/8 de pouce de diamètre. Les écrous peuvent visser à double ou à simple sens.

2.22.5 Aucune valve de pneu à pression ajustable permise sur les roues et aucun principe pour en arriver avec permettre ce principe.

2.22.6 Poids des rimes obligatoires pour tous : 16 livres

2.23 PNEUS

2.23.1 Le pneu officiel de la Série sera de marque HOOSIER non rainuré de 8 pouces #10186 et #10188. Tous les pneus seront vendus exclusivement par la Série.

2.23.2 Pour la saison, il sera permis d'acheter le nombre de pneus neufs selon la charte remise à la réunion du mois de mars. Le pilote sera responsable de gérer sa banque de pneu neuf pour la saison mais il ne pourra dépasser le nombre total de pneu permis par la série. S'il n'a plus de pneu neuf durant la saison en cours, il devra rouler le reste des courses sur des pneus usagés. Un pilote qui ratera un programme se verra retirer automatiquement 3 pneus de sa banque de pneu neuf.

2.23.3 Un pilote qui se présentera à sa première course de la saison aura le droit d'acheter 6 pneus neufs mais il ne peut en utiliser que 4 lors du programme sauf si crevaison.

2.23.4 Les pneus ne sont pas échangeables entre les équipes de la Série.

2.23.5 Aucune modification ou traitement ne sera permis. Les pneus sont considérés comme une pièce de performance.

2.24 RADIATEUR

2.24.1 Un seul radiateur est permis placer à l'avant du moteur et de façon sécuritaire.

2.24.2 Radiateur en aluminium est permis.

2.24.3 Un récipient d'expansion OBLIGATOIRE est placé à la base du pare-brise côté droit avec une sortie à la vue du pilote.

2.24.4 Aucune pressurisation de radiateur est permise.

2.24.5 Un fan électrique est permis.

2.24.6 Le seul liquide permis dans le radiateur est de l'eau avec du liquide refroidissant de style RED Line. AUCUN ANTIGEL N'EST PERMIS.

2.25 REFROIDISSEUR D'HUILE

2.25.1 Aucun refroidisseur d'huile n'est permis.

2.26 POMPE À L'EAU

2.26.1 La pompe à l'eau devra être GM ou d'un manufacturier indépendant. Pas de pompe à l'eau en aluminium.

2.26.2 Il est permis d'installer un tube qui partira de la sortie de la pompe à l'eau pour rejoindre l'entrée de l'intake sur le moteur comme pour une chaufferette d'origine.

Types de poulies :

Toutes les poulies deviennent aux choix du pilote en aluminium ou en acier d'un maximum de 6 pouces.

2.27 POMPE SERVO DIRECTION

2.27.1 Pompe de GM, ALL STAR (#48242) ou de marque AGR (modèle : 802314P). Doit être à l'avant du moteur, poulie en acier ou en aluminium acceptée pour Sportsman Québec. Le réservoir peut être en aluminium. Sportsman Montréal : pompe libre au choix.

Il est possible pour la pompe ALL STAR d'avoir la pompe seulement avec le numéro #48250 ou le réservoir avec le numéro #36130.

2.28 RÉSERVOIR D'ESSENCE ET ESSENCE

2.28.1 Pour Sportsman Québec : Le fuel cell de 15 à 22 gallons, rencontrant la norme SFI 28. Ou 32.1, recouvert d'acier obligatoire, cubique et centré entre les longerons du châssis arrière à une distance de 12 pouces minimum du centre du différentiel. La mesure sera prise comme suit : À partir du centre du croisement de l'essieu et du différentiel jusqu' au début du fuel cell. La sortie du trop-plein (renvoi) devra obligatoirement donner sur l'arrière de la voiture. Hauteur minimum 8 pouces du sol pour Sportsman Québec.

2.28.2 Pour Sportsman Montréal : Le fuel cell doit être à un minimum de 6 pouces de distance du centre du Ford 9 pouces.

2.28.3 Anneau de protection obligatoire à 7 pouces du sol.

2.28.4 Essence : de la pompe commerciale seulement. Aucune essence contenant de l'éthanol ne sera acceptée (Exemple : Sunoco 94)
Aucun additif n'est permis dans le gaz. Le E85 et tous les gaz contenant de l'Éthanol, le racing fuel ou le gaz d'avion sont interdit dans la Série. Le standard est fixé à 240 de densité maximum sur l'instrument.
Chaque gaz a une norme pour sa densité selon les raffineries et ne dépasse pas notre norme.

2.28.5 Pompe à essence :

Pompe d'origine GM ou AC DELCO #AC40987 ou BOSCH #68500 ou AIRTEX #40987 ou Allstar #40260 pour le moteur GM #12681429.

Pour le GM SPEC 602, le numéro de pompe à gaz est #CARTER M4891. Aucune autre pompe ne sera acceptée. Aucune modification ne sera permise à la pompe.

Aucun refroidisseur d'essence n'est permis.

2.29 SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT (EXHAUST)

2.29.1 Seuls les manifolds ou les headers en acier Schoenfeld # SCH134V ou # SCH134VCM2 ou SCH135CM sont permis. Aucun merge connector pour réduire la dimension n'est permis. En configuration sous le châssis ou cross over. Le tuyau doit être d'une dimension minimum de 3 pouces sans restriction et sortir dans la porte du passager avec une boîte de sécurité. Les 2 en 1 #SCHY3040 ou #SCHY3035 ainsi que un XPIPE magnaflow #10792 ou Schoenfeld #SCHX3030 est permis. Il est interdit d'utiliser les 2 sur la même voiture (2 en 1 avec Xpipe) Il est permis d'isoler les headers.

2.29.2 Un silencieux (muffler) MAGNAFLOW # 112-19 ou un résonateur (GLASSPACK) Schoenfeld #83030 est optionnel selon le choix du pilote, Il devra être démontable à l'un des 2 bouts. Aucune utilisation de céramique ne sera permise à l'intérieur ou à l'extérieur des headers. Toute autre pièce que celle mentionnée en 2.27.1 de ce livre des règlements qui serait utilisée entre le moteur et la sortie de l'échappement sera déclarée interdite et illégale.

2.29.3 Le système d'échappement doit être démontable en tout temps. Il doit être en acier doux. Aucun alliage, stainless, acier inoxydable ou autre ne sera permis.

2.30 CARBURATEUR

2.30.1 Holley 4412 ou 4412 CT d'origine, 500 CFM, 2 barils acceptés. (Aucun VDL, ou autre compagnie ne sera accepté).

2.30.2 En aucun temps on ne peut ajouter ou enlever du matériel du carburateur, à l'exception du mécanisme d'étranglement boulonné qui peut être enlevé. Aucun polissage ou usinage.

2.30.3 Le carburateur doit respecter les gauges de mesure de la Série.

2.30.4 Un spacer MR GASKET (1929) est OBLIGATOIRE pour le moteur GM #12681429. Il devra être utilisé avec un seul gasket d'une épaisseur de 3/16 de pouce. Le gasket recommandé et qui servira de référence à la Série est le FEL-PRO 60716.

Un Spacer #HVHSS4412-2AL avec Gasket #49 et #54 M.Gasket sera obligatoire pour tous les moteurs GM SPEC 602

2.30.5 Aucun refroidisseur d'essence.

2.30.6 Un gasket d'une épaisseur maximum de 3/16 est permis entre l'intake et le spacer M. Gasket #1929. La référence de la Série sera le FELPRO # FEL 1908. Par contre, vous pouvez utiliser une autre marque en respectant l'épaisseur maximum de ¼.

2.31 INTAKE

2.31.1 Seul l'intake Edelbrock #2101 est permis sans modification pour le moteur GM #12681429. Aucun polissage ou usinage n'est permis.

2.32 ALLUMAGE ET ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

2.32.1 Distributeur compatible HEI ou similaire GM. Il est permis de modifier pour ajustement. Le distributeur MSD #8365 est accepté.

2.32.2 Une seule batterie est permise. Le voltage maximum devra être de 13 volts.

2.32.3 Aucun dispositif de retardement ou d'anti-patinage (traction control) ne sera permis.

2.32.4 Aucun tableau de bord numérique n'est permis.

2.32.5 Un coupe révolution (Rev Limiter) est permis pour la sécurité du moteur GM SPEC 602.

2.33 BOÎTE À L'AIR

2.33.1 La boîte à l'air doit être complètement sous le capot. Elle peut être ouverte ou fermée. Une ouverture de 3 pouces par 24 pouces ou 72 pouces carrés maximum à la base du pare-brise est acceptée. L'air devra rentrer par la circonférence extérieure de la boîte. Aucun déflecteur ou diffuseur n'est permis.

2.34 DAMPER

2.34.1 Le damper doit être d'origine GM ou Professional Product #80000 ou Powerbond #PB2221ST d'un diamètre de 6,75 pouces avec un poids de 8 livres et plus. Tolérance de ½ livre.

2.34.2 Damper d'origine pour moteur 602.

2.35 TRANSMISSION

2.35.1 La transmission d'origine SAGINAW, stock, 3 vitesses manuelles seulement. Toutes les vitesses doivent fonctionner incluant le reculons, les ratios devront être d'origine du manufacturier soit : (1,50 ou 1,68 ou 1,84 ou 1,88) ou Transmission d'origine MUNCIE en fonte, stock, 3 vitesses manuelles seulement. Toutes les vitesses doivent fonctionner incluant le reculons, les ratios devront être d'origine du manufacturier soit : (1,57 ou 1,75). Aucun usinage de gear. BELL HOUSING en acier. Aucun allègement permis sur la transmission. Le poids minimum est de 80,5 livres avec l'huile inclus.

Ajout en équivalence : Transmission Magnus (Modèle The Racer accepté seulement). Le modèle OUTLAW et tout autre modèle Magnus sont non-conformes.

2.36 VOLANT (FLYWHEEL)

2.36.1 Flywheel : stock ou similaire en fonte ou en acier. L'usinage du volant pour le balancement est permis.

Moteur CRATE SPEC GM 602: # ACER105205K

2.37 CLUTCH

2.37.1 La clutch doit être stock de GM ou similaire. Le disque de clutch est d'un minimum de 10 pouces. Aucune clutch modifiée ou en aluminium n'est permise. Le poids minimum pour l'ensemble (disque plus pressure plate, flywheel et Bolts) est de 32 lb pour moteur GM #10067353. La clutch R105319K DE MARQUE ACE EST PERMISE.

2.37.2 Arbre de propulsion (DRIVE SHAFT) en acier seulement et peint en blanc. Aucun alliage ne sera accepté. Un poids minimum de 12 livres sera obligatoire pour le drive shaft incluant le yoke et les joints.

2.38 FREINS

2.38.1 Freins à disque permis à l'avant et à l'arrière. Les hubs Howe #205346 ou #205351 son acceptés. Il est permis de mettre des rotors de 1.25 de large par 11.75 Willwood ou Allstar. Pas de gundrill permis

2.38.2 Les étriers en fonte GM seulement, non allégés et seulement un piston par étrier. Galiper Howe similaire est autorisé.

2.38.3 Pédale pour frein de course permise.

2.38.4 Pas de re-calculateur d'huile.

2.38.5 Pas de perçage de disque (CROSSDRILLING)

2.38.6 Seule la balance bar est permise. Aucune proportionning valve ne sera permis.

2.38.7 Une prise d'air est permise à partir du dock du radiateur vers chaque disque de freins avant ou d'installer une grille de 4 pouces par 4 pouces de chaque côté de la grille centrale de la carrosserie avant. Aucun tube à l'air n'est permis pour les disques de frein arrière ou il sera aussi permis d'utiliser en remplacement du système de tube à l'air pour les freins, une COOL FAN par roue avant et arrière #610-UCBF55.

Il est interdit d'utiliser les 2 systèmes de refroidissement sur le même essieu pour la même voiture. Aucune fan électrique acceptée.

2.38.8 Aucun système ABS n'est accepté.

2.39 MOTEUR

2.39.1 Les moteurs GM #12681429 et le GM SPEC 602 sont les seuls permis dans la Série Sportsman Québec et doivent être acheté neuf en exclusivité à la Série via notre fournisseur exclusif THEETGE CHEVROLET.

Il sera possible d'acheter le moteur GM SPEC 602 usagé. Celui-ci devra passé par le dynamomètre (MAC ROD SHOP), rencontrer les normes maximums lors du test et être scellé par la Série pour être accepté.

Les moteurs GM SPEC 602 qui sont présentement utilisé dans les voitures Sportsman Montréal devront être passé pendant la saison morte 2021-2022 et scellé par la Série pour que la voiture et le pilote soit acceptée dans la Série.

Vous devez communiquer avec André Poulin au 581-998-7388 pour convenir du rendez-vous Dynamomètre.

Standard de dynamomètre maximum avec le carburateur de la Série.

HP maximum : 350 hp

Torque maximum : 408 lbs

Les frais seront de 350\$ pour le dynamomètre et 100\$ de scellage.

2.39.2 Il est interdit d'ajouter des entrées d'air ou fan pour refroidir le gaz au niveau de toutes pièces connectées au moteur.

2.39.3 **Emplacement du moteur :**

- Gauche/droite : doit être centré dans le frame. Une tolérance maximale de 1 pouce du centre est permise.
- Avant/arrière : un maximum de 2 pouces de recul (tolérance 1/2 de pouce), mesuré à partir du centre de la bougie du cylindre numéro 1 et le centre du bal joint du haut avec une équerre.
- **Hauteur : la hauteur minimale (avec le pilote dans la voiture) est minimum 12 pouces du sol au centre de la poulie du crank.**
- Aucun appareil électronique incluant les capteurs (sensors) ne seront tolérés en tout temps lors d'un événement. Seuls les capteurs pour les cadrans suivants sont permis : RPM, pression d'huile, température moteur (eau) et d'huile. Aucun dash digital.

2.39.4 Toutes les pièces internes du moteur doivent être d'origine des moteurs crate acceptés, sans modification. Seul le remplacement des ressorts de valves sera permis pour le moteur GM #12681429, aucun rafraichissement. Le seul numéro de pièce accepté est le #19154761. Il est permis d'ajouter des cales (Shims) aux ressorts de valves pour les amener à une tension maximum de 80 livres au siège. Les cales (Shims) doivent avoir un diamètre extérieur de 1 pouce et 250 millièmes dans les épaisseurs de 15 ou 30 ou 60 millièmes.

Seul un remplacement de gasket en cas de bris sera permis à la condition suivante. La réparation devra être faite en présence d'un officiel de la Série s'il y a un seal à retirer. Il n'est pas permis de mécaniser le moteur ou y changer aucune pièce. Tous les moteurs doivent être scellés à nouveau par un officiel. Des frais minimums de 50\$ seront facturés au pilote.

Pour le moteur Crate 602, il sera permis de le faire rafraichir avec des pièces d'origine GM Crate 602 seulement chez Marc Rod Shop (François cliché) et le moteur devra être soumis à un nouveau test de dynamomètre et scellé à nouveau au frais du pilote pour être reconnu valide à nouveau dans la Série.

2.39.5 L'alternateur est optionnel et peut-être placé soit sur le moteur ou sur le différentiel. Aucun alternateur intégré dans la pompe à l'eau.

2.39.6 Il est permis en équivalence au choix du pilote de remplacer le pan à l'huile GM par une panne à l'huile de course.

Les modèles acceptés sont : HAMBURGER'S #TRA3047 et le modèle Canton de Panne #CAN15-240 et le siphon #20-079. MODÈLE : Canton #CAN11-102 circletrack 6-1/2" profond avec strainer #CAN20-032.

2.39.7 Une plaque de restriction pour les moteurs 602 sera en place pour la saison 2022.

2.39.8 Pour : Moteur 353 modifié en équivalence du moteur GM SPEC 602

Il est permis de modifier un moteur GM 353 déjà existant dans la Série Sportsman TEC avec les pièces suivantes obligatoires pour une équivalence du moteur GM SPEC 602.

2 têtes de moteur : 350 pc Chevy Dart #DRT10024361 (Coût : 485\$ x 2= 970\$)

Rocker stud: #ARP234-7201 (Coût: 85.00\$)

Guide plate: #COMP4808-8 (Coût: 40.00\$)

Camshaft Comp hydrolyque: # COMP12-242-2 (Coût: 260.00\$)

Kit de lifter hydrolique: #SEAL POWER 817-16 (Coût: 130.00\$)

Timing chaine Double : #COMPÉTITION CAM3100 (Coût : 110.00\$)

Gasket Intake: #FELPRO1204 (Coût: 30.00\$)

Gasket de panne : #FELPRO34510T (Coût: 60.00\$)

2 Gasket De tête 350pc : #GM12557236 (Coût : 35\$ x 2= 70\$)

Additif pour camshaft : #COM 159 (Coût : 25.00\$)

Kit de nut qui barre pour rocker usagé #PARTS (Coût : 40.00\$)

Kit de spring de valve : #PAC1210X (Coût : 300.00\$)

Estimation de temps fait par Mac Rod Shop : (Coût : 1000.00\$)

COÛT TOTAL DE LA MODIFICATION : 3120.00\$ plus taxes incluant pièces et main-d'œuvre.

Si vous désirez faire d'autres modifications permises pour rafraichir votre moteur, le tout sera à vos frais et ne sont pas calculées dans le montant de 3120.00\$ plus taxes.

Cette équivalence (upgrade du GM 353) peut être faite par la personne de votre choix mais nous vous recommandons François Cliche de Mac Rod Shop comme expert en ce domaine. Les pièces peuvent être achetées à l'endroit de votre choix mais doivent respecter tous les numéros de pièces exigées.

Après avoir effectué l'équivalence, chaque moteur devra être testé sur le dynamomètre de la Série, soit Mac Rod Shop avant de pouvoir l'utiliser lors d'un programme de la Série. Vous devez appeler André Poulin 581-998-7388 pour prendre votre rendez-vous.

Votre moteur devra être sceller à neuf au coût de 100.00\$ payable à la Série et le coût du dynamomètre sera de 350.00\$ payable à François Cliche.

Votre moteur modifié devra respecter la norme maximum de la Série du moteur GM SPEC 602 comme indiquer dans le livre des règlements technique 2022 en 2.39.1 soit 350 HP et 408 livres de torque maximum avec le carburateur test de la Série. Tout moteur excédent les normes du règlement sera exclus de la Série comme étant illégal.

Pour 2022, ceux qui procéderont à l'équivalence devront avoir la plaque de restriction de la Série et la voiture devra pesée 3100 livres.

La date butoir pour l'évolution des moteurs GM 353 sera le 1^{er} mai 2023.

Pour la saison 2023 : toutes les voitures participantes à une ou des courses de la Série Sportsman TEC reviendront à 3000 livres pour le poids de la voiture et aucune plaque de restriction pour tous les moteurs.

Un pilote qui choisira de ne pas transformé son moteur GM 353 ne recevra plus aucun avantage de poids et il devra compétitionner dans la Série aux mêmes conditions qu'un moteur GM 353 UPGRADER ou encore un moteur GM SPEC 602.